

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1259

Artikel: Politique culturelle. Première partie, côté cour, côté jardin
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Côté cour, côté jardin (1)

La culture est l'habit somptueux dont se parent les collectivités publiques; instrument de légitimité, enjeu de visibilité urbaine ou simple cerise sur le gâteau, de toute manière, elle a son prix. En ces temps où la crise impose des économies drastiques, centres urbains, communes et cantons empruntent des voies de collaboration différentes qui vont du modèle de soutien mixte au versement pur et simple d'indemnités. Une série d'articles publiée dans la Basler Zeitung nous permet de comparer quelques situations en Suisse allemande où de nouvelles formes de péréquation financière ont vu le jour.

Les cas de Zurich et Lucerne sont en ceci exemplaires. Nous aborderons la situation à Genève et dans le canton de Vaud dans un prochain numéro.

PRÉCISIONS:

Le 28 septembre 1986, le peuple et les cantons rejettent l'initiative populaire en faveur de la culture en même temps que le contre-projet du Conseil fédéral et du Parlement. Le 12 juillet 1994, l'article constitutionnel pour la promotion de la culture est rejeté en raison du vote négatif d'une petite majorité de cantons. Aujourd'hui, les articles 24sexies (protection de la nature et du paysage) et 27ter (cinéma) sont à proprement parler les seules bases constitutionnelles des activités de la Confédération en matière d'encouragement à la culture. Celles-ci restent donc confuses et insatisfaisantes quant à leur contenu.

(gs) La culture a depuis toujours été dépendante du bon vouloir des princes et des mécènes. Les collectivités publiques, garantes de la démocratisation de la culture, ont pris le relais et le peuple est devenu prince. Obéissant au principe classique de la subsidiarité, ce sont les villes qui prennent en charge la majorité du financement culturel. La Confédération joue l'Arlésienne, freinée dans ses velléités interventionnistes par le double échec populaire pour l'encouragement à la culture (voir marge). Quant aux cantons, ils ont un mandat constitutionnel pour la gestion des musées, des bibliothèques ou des archives, mais participent peu au financement de la culture vivante.

Si dans les années septante, les villes étaient essentiellement préoccupées par les problèmes sociaux, la tendance s'est infléchie dans les années quatre-vingt avec l'extension d'un nouveau capital symbolique: la culture. De multiples recherches et rapports sont nés à cette époque pour convaincre la population des retombées économiques que la culture engendrait sur une ville, et donner ainsi une caution aux choix politiques: de lourdes rénovations de bâtiments ont été entreprises – comme à Zurich –, de grands noms de la scène culturelle se sont installés dans les villes – Langhof à Lausanne, Besson à Genève, etc. Dans les années nonante cependant, la somptuosité culturelle dont s'enorgueillissaient les villes auparavant est devenue trop ostentatoire face à l'émergence de la «fracture sociale»; dépenses publiques riment avec rationalisation, et les coupes linéaires menacent. Mais le financement de la culture fonctionne selon une logique qui rend difficiles les solutions d'économie sous peine de voir disparaître une offre de qualité (voir marge). Certaines villes se tournent donc vers le canton et les communes.

Molière s'en va-t-aux champs

Le cas de Zurich est en ce sens intéressant: jusqu'en 1994, la culture était financée selon une clé de répartition qui comprenait le canton, la ville de Zurich et les communes, celles-ci payant en fonction du nombre de leurs citoyens fréquentant les institutions culturelles. Ces subventions étaient rediscutées

d'année en année et pouvaient être réduites si une saison programmée n'avait pas eu l'heur de plaire aux communes. La ville de Zurich étant en proie à un déficit public important, le canton intervenait de plus en plus dans le subventionnement de l'une des grandes institutions de la ville, l'Opernhaus. Enfin détail important: seul un spectateur sur trois venait de Zurich-ville. En 1994, une initiative populaire est lancée à Zurich pour cantonaliser l'Opéra. Elle est acceptée à 73% avec un taux de participation de 50%.

L'Opernhaus de Zurich est donc actuellement totalement subventionné par le canton avec un budget de 52 millions par année. Il a un contrat de subvention de durée indéterminée avec possibilité pour le canton de le résilier tous les 36 mois. Le Grand Conseil de Zurich a accepté un crédit-cadre de 316 millions de 1994 jusqu'à l'an 2000. Ce principe de subventionnement est inscrit dans la Constitution cantonale et protège l'institution des renégociations budgétaires annuelles qui sont le lot de la plupart des producteurs de culture.

Un cas unique

En résumé, le canton s'implante au coeur de la ville de Zurich avec la prise en charge totale du grand Opéra ainsi que l'aide à la culture indépendante (Rotefabrik et Theater Neumarkt) et participe au prestige culturel de la grande cité. Il légitime la position phare de la ville, mais lui adjoint une visibilité cantonale accrue. Résultat: un nombre de spectateurs en augmentation et surtout une consolidation de l'importance d'un pôle de production culturelle commun à tout le canton. La culture devient constitutionnelle, stabilisée, elle n'est plus soumise aux aléas de la conjoncture. Mais outre leur exemplarité sur l'implication du canton et des communes dans la gestion culturelle, Zurich et Lucerne (voir encadré) sont révélateurs d'une nouvelle application de la subsidiarité. Celle-ci fonctionne selon un principe simple: la charge financière est assumée par la communauté la plus proche, et complétée par les autres collectivités publiques si besoin est. A Zurich, ce rapport a soudain changé puisque

...

le canton, vu les finances de la ville, a pris en charge plus de la moitié de la subvention culturelle, ce qui a obligé les édiles à transformer la loi. Quant à Lucerne, l'importance reconnue des communes dans le financement d'un pôle culturel régional situé en ville introduit un nouveau rapport de force.

Les lumières de la ville

L'effet cascade de la subsidiarité – ville, canton, Confédération – ne peut donc plus être le seul modèle de répartition financière en matière culturelle, comme ce fut le cas jusqu'à présent: la manne confédérale est quasi inexistante; les coûts de la culture augmentent au moment même où les finances publiques des villes diminuent, ce qui contraint les cantons à une intervention plus affirmée et peut justifier un changement constitutionnel; enfin, la mise sur pied dans certains cas d'un système horizontal de péréquation intercommunale amène les communes à participer à l'effort public. Nouveaux partenaires, nouvelle répartition financière; l'imagerie traditionnelle de la ville-Lumière et du canton resté au siècle de l'obscurantisme change. Cependant, si la nouvelle péréquation financière incarnée par la ville et le canton de Zurich a reçu l'aval – voire l'enthousiasme populaire – qu'en est-il d'un canton qui ne porte pas le même nom que la ville, comme c'est le cas du canton de Vaud et de sa métropole, ou plus tôt de son chef-lieu, Lausanne? La répartition du capital symbolique est ici plus contrastée et impose d'autres choix politiques. ■

A Lucerne...

Comme Berne, la ville de Lucerne travaille depuis des années à associer les communes au développement de la culture dans le but de faire de l'institution théâtrale la plus importante de la ville, le Stadttheater, le phare culturel de toute la Suisse centrale. La ville de Lucerne s'est aperçue que 60% des spectateurs venaient de la région et 40% de la ville de Lucerne. Depuis 1987 des négociations ont été menées entre ville et communes pour créer une fondation de droit privé pour le Stadttheater. Jusqu'à présent, les subventions étaient négociées par nombre d'habitants, par recette fiscale de la commune et par lieu d'origine des spectateurs. Maintenant, la ville paie moins et progressivement jusqu'en 2001 communes (12) et canton augmentent leurs subventions. La nouvelle clé de répartition sera donc réalisée dans quatre ans et le Stadttheater deviendra ainsi le seul théâtre professionnel de Suisse centrale, géré par une fondation privée.

Médias

(cfp) Le dossier sur les médias en Suisse, publié dans le *Tages Anzeiger* (14.5), contenait une carte du paysage médiatique helvétique avec, pour les principaux éditeurs, des indications chiffrées sur leurs participations. Les noms: Edipresse, TAMedien, Ringier, Basler Zeitung, Curti Medien, Jean Frey S.A. et NZZ.

Le canton du Valais vient d'engager comme chef de l'information M. Michel Clavien, actuellement chef de l'information du canton de Berne. Un francophone de moins dans l'administration bernoise. Par qui sera-t-il remplacé?

En Allemagne, le quotidien alternatif *Tageszeitung* s'offre, une fois de plus, une crise. Il licencie un rédacteur en chef et les deux autres membres de la rédaction en chef quittent sur le champ leurs fonctions. Le journal existe depuis 17 ans et continue de paraître.

Au hasard des lectures on découvre d'autres petits journaux d'opinion touchés par la hausse des tarifs postaux et la fixation à un minimum de mille envois pour bénéficier de ces tarifs. Les deux cités cette fois sont *Le Libre Penseur* (tirage 820 exemplaires) et *L'Affranchi*, périodique des Amis de l'Association internationale des travailleurs (tendance anarcho-syndicaliste). Ce dernier a renoncé à paraître chaque trimestre et reste bisanuel.

Le boucllement des comptes du groupe du *Tages Anzeiger* permet de supporter les 19 millions qu'a coûté le lancement de l'hebdomadaire *Facts* en 1995. Le chiffre d'affaires du groupe approche 600 millions et il occupe 1796 personnes (+12).

Dans son édition du 18 mai le quotidien politique et d'information marocain *Al Bayane* publie un article intitulé «La Suisse se prend les pieds dans ses poubelles» dans sa rubrique «environnement». La conclusion: «Le sac-poubelle pourrait en fait figurer dans quelques générations à l'inventaire de la conscience collective helvétique à côté de Heidi et de Guillaume Tell, des coucous et des vaches. Il est en tous les cas déjà de toutes les conversations».

Du jamais vu: dans le numéro du 17 mai du *Tagblatt*, de Berne, la loge maçonnique «Zur Hoffnung», membre de la grande loge suisse Alpina, publie une annonce visant au recrutement de nouveaux membres.

PRÉCISIONS:

Le prix moyen d'un spectacle augmente plus rapidement que le prix d'autres moyens de consommation, c'est-à-dire que le taux moyen de l'inflation. Les entreprises culturelles peuvent réagir par deux moyens classiques: augmenter les recettes ou rationaliser. Mais augmenter les recettes est vite limité: la hausse de tarifs soulève vite un problème de fréquentation, le potentiel de spectateurs est rapidement atteint, la demande culturelle concerne une minorité, elle n'est pas élastique. Rationaliser les coûts de production est difficile aussi: diminuer les répétitions, éviter les spectacles où la masse salariale est lourde, avoir des décors de bouts de ficelle, etc. Mais il y a un risque de déficit artistique, de baisse de fréquentation, et on retourne à la case départ. Le recours aux pouvoirs publics est donc indispensable.

RÉFÉRENCES:

Christine Richard, «Wie ein Theater in die Aufwärtsspirale kommt», in *Basler Zeitung*, 13 mai 1996

A LIRE SUR LES VILLES ET LA CULTURE::

Franco Bianchini et Michael Parkinson, *Culture policy and urban generation. The West experience*, Manchester and New-York, Manchester University Press, 1993